

MORRIS

LONGINES TAVANNES

HORLOGERIE DE PRÉCISION

29, Bld. Saad Zaghloul
Tél. : 21578. R. C. 20245

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE

ET DU

Organe Officiel des Sociétés Suisses

PROCHE-ORIENT

d'Egypte de Syrie et de Palestine

REDICTION, ADMINISTRATION et EXPEDITION :
ALEXANDRIE, 30, Rue Salah el Dine. Tél. 29795.

Adresse Télégraphique «HELVE»

AU CAIRE: ADMINISTRATION ET PUBLICITE
22, Rue Kasr El Nil — Téléphone No. 40938

THE ALEXANDRIA INSURANCE COMPANY, S.A.E.

Président du Conseil d'Administration:
S.E. ALY PACHA YEHIA
Vice-Président:
M. Georges ALLEMANN

ASSURANCES:
INCENDIE, ACCIDENTS
TRANSPORTS, etc.

Siège Social à ALEXANDRIE:
Immeuble de la Société
12, Boulevard Saad Zaghloul
Succursale du Caire:
17, Rue Kasr el Nil

CHRONIQUE NATIONALE

Notre église est-elle vraiment une église nationale?

En tête du dernier numéro du «Journal Suisse», nous commentons la LETTRE OUVERTE au CONSEIL FEDERAL adressée aux plus hautes autorités suisses, par un groupe de quarante personnalités comprenant quelques-uns des noms les plus respectés de l'élite de notre pays.

Parlant du malaise qui se manifeste dans les diverses classes de notre population et dont les élections de dimanche à Genève, ont apporté une preuve nouvelle, nous nous efforçons d'en définir les causes et d'en circonscrire les limites.

Le récent interview publié par M. A. de Mestral, au sujet du professeur Emile Brunner et de l'état d'isolement de l'Eglise, apporte un débat un élément nouveau.

Voici l'article en question:

Quel rôle joue encore l'Eglise dans la vie de notre peuple? Un observateur que l'on ne saurait taxer d'indifférence à l'égard de cette institution écrivait naguère: Le monde sait dans une certaine mesure à quoi l'Eglise pourrait servir. Mais il est arrivé à n'en tenir presque plus aucun compte... Notre Eglise ne voit pas le monde de s'est séparé d'elle. Elle ne voit pas quelle illusion c'est d'entretenir l'idée conventionnelle que le peuple et l'Eglise ne font qu'un.

Ce jugement porté il y a sept ans par le professeur de théologie zurichois, M. Emile Brunner, est-il encore fondé? Les circonstances ont-elles changé entretiens? Allons donc consulter l'auteur lui-même. Le nouveau recteur de l'Université de Zurich nous accueille dans son cabinet de travail, dont les murs sont tapissés de livres. Une tête d'évêque, au regard intense et profond. Il se dégage de ce et la méditation, mûri par la souffrance, une impression de fermeté et de douceur. Dans la conversation M. Emile Brunner est aussi sobre et concret que dans ses prédications au Kraumünster. Il juge des événements avec le recul de l'historien, tout en portant ses regards sur le vaste monde, qu'il connaît bien. Par son action personnelle et ses publications, c'est aujourd'hui l'une des personnalités les plus représentatives et les plus écoutées du protestantisme de notre pays.

Après avoir pris connaissance de nos questions, le professeur Brunner y répond point par point et développe sa pensée avec la clarté que l'on trouve dans les écrits de cet esprit original et vigoureux. Sans reproduire ici les termes mêmes de ses déclarations, nous aimerions en dégager l'essentiel.

I. Quelle partie de notre peuple participe effectivement à la vie de l'Eglise sous la forme d'une présence au culte et à l'instruction des jeunes?

Il y a quatre catégories d'auditeurs: Ceux qui apparaissent aux confirmations et aux enterrements; ceux qui assistent au culte le jour du Jeûne fédéral, une cérémonie mi-religieuse, mi-civique; ceux qui viennent aux grandes fêtes chrétiennes; enfin ceux qui suivent régulièrement les cultes. Il faut du reste être prudent dans ce domaine. La fréquentation des services religieux varie beaucoup suivant les régions et les quartiers. Elle est plus forte à la campagne que dans les cités ouvrières. Mais même dans les arrondissements en majorité socialistes, où les parents ne vont guère à l'église, il est bien rare qu'ils n'envoient pas leurs enfants faire leur instruction religieuse.

II. Quelles sont les causes de cette déficience de l'Eglise?

Une raison extérieure tout d'abord, qui ne dépend pas de l'Eglise, mais de l'ambiance européenne actuelle: déchristianisation de la population, influence du rationalisme et du matérialisme, historique, philosophique, scientifique et populaire.

Cela dit, on constate dans la classe ouvrière une profonde déception vis-à-vis de l'Eglise, qui n'a pas

su prévenir les dangers d'ordre familial et social entraînés par la révolution industrielle moderne, ni prendre une position nette à leur égard. L'Eglise n'a pas saisi non plus le sens de la lutte engagée dans le monde ouvrier pour la justice et son message chrétien.

Quant aux milieux intellectuels et bourgeois, l'Eglise y a également perdu du terrain. Au cours du XIX^{me} siècle, elle a abandonné peu à peu sa substance chrétienne, sous l'action de deux tendances opposées: d'une part, un conservatisme attaché aux dogmes et aux formes extérieures du culte, mais incapable de faire passer ses convictions dans la vie courante; d'autre part, un libéralisme désireux de présenter l'Evangile sous une forme compréhensible à chacun, mais édulcorant ou dénaturant la substance même du christianisme.

Il convient de reconnaître qu'en Suisse, comme en Europe, l'Eglise n'a pas su donner à l'élément laïque la même place que dans les pays anglo-saxons, où les Eglises sont du reste beaucoup plus indépendantes de l'Etat que chez nous. En ce qui concerne la Suisse allemande et le canton de Zurich en particulier, depuis Zwingli, et notamment depuis la Constitution ecclésiastique de 1866, l'Eglise a pris un caractère fortement étatique, au point qu'aujourd'hui un conseil d'Eglise y est une sorte d'autorité politique comme une autre.

L'Eglise n'a malheureusement pas compris sa situation, en Suisse comme en Europe, a totalement changé dans le monde moderne. Alors qu'à l'époque de la Réformation, elle constituait encore une autorité spirituelle au milieu d'un peuple chrétien, elle est amenée aujourd'hui à remplir une tâche missionnaire au sein d'un peuple de baptisés, non chrétiens pour la plupart. Soit dit en passant, les catholiques ont repris et appliquent pour leur propre compte la formule éminemment protestante du sacerdoce universel, qui inspire l'action catholique actuellement exercée par ses fidèles.

III. Quels sont les remèdes à cette situation?

A vrai dire, il n'y en a qu'un seul: une Eglise vivante placée sous l'action de l'esprit de Dieu. Mais que peut faire l'Eglise elle-même?

a) Revenir au message biblique de la croix et de la résurrection et rendre ce message si vivant que même les gens en dehors de l'Eglise le comprennent sans peine.

b) Etablir une différence très nette entre ce que l'Eglise fait pour la communauté chrétienne, en accordant une part plus large au côté purement liturgique du culte, et ce qu'elle doit faire dans le champ missionnaire en Suisse, en trouvant de nouvelles formes d'activité.

c) Mobiliser les laïques sur une vaste échelle, en s'inspirant des expériences faites à cet égard en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis où les fidèles collaborent activement à l'œuvre de l'Eglise et assument de lourdes responsabilités. Cette action laïque est particulièrement nécessaire dans le domaine de la cure d'âme. Que peut faire un pasteur au milieu de quatre mille paroissiens? Il se heurte là, en outre, à des obstacles qui n'existent généralement pas pour des laïques.

d) Organiser des cellules vivantes au sein de nos vastes communautés ecclésiastiques si souvent amorphes. Trop longtemps l'Eglise a abandonné les jeunes après leur confirmation. A cet égard, l'organisation de la jeunesse des Eglises a fait de réels progrès. La collaboration entre les laïques et le pasteur doit être si intime et si confiante qu'elle suscite tout naturellement une critique des sermons et de l'activité du pasteur dans un sens constructif.

e) Trouver une réponse aux grands problèmes sociaux actuels, tels que l'argent, la guerre, le capitalisme, le socialisme, les droits et les limites de l'Etat, la commu-

nauté des peuples, et poser peu à peu les bases d'une éthique sociale chrétienne. L'étude et la discussion de ces problèmes permettraient de faire mieux connaître à des hommes, qui sans cela ne s'y plus le sens de la lutte engagée dans le monde ouvrier pour la justice et son message chrétien.

Les Etats totalitaires n'ont pas besoin d'une base morale, la force leur suffit. Dans les Etats démocratiques en revanche, la communauté ne peut subsister et fonctionner normalement sans une solide base morale que le christianisme est seul capable de créer: d'où l'importance fondamentale du christianisme pour notre pays.

A. de Mestral.

AUX AUDITEURS DES EMISSIONS RADIOPHONIQUES DE LA SUISSE

Un télégramme de la Société de la radiodiffusion nous apprend que Schwarzenbourg inaugure le 1er décembre son nouvel émetteur africain (longueur d'ondes 25m.28). Le service quotidien de nouvelles en français et en allemand aura lieu de 20.50 à 21.30 GMT.

Un programme spécial pour les Suisses de l'étranger sera émis chaque vendredi de 16.30 à 18.30 GMT. Préférez-vous la longueur d'ondes de 19 m. et un programme spécial le samedi, en place et lieu du vendredi?

Nous prions nos lecteurs, s'intéressant aux émissions suisses de bien vouloir nous donner leur avis, à ce propos.

Le résultat de cette enquête sera transmis aux dirigeants de la Société de Radiodiffusion suisse.

LETTRE DE SUISSE

LA SUISSE ORIENTALE AU TRAVAIL

Invités par la Nordostschweizerische Verkehrsvereinigung qui centralise à Saint-Gall la défense des intérêts industriels, commerciaux et touristiques de la Suisse orientale, une vingtaine de journalistes suisses et allemands ont parcouru récemment notre marché de Pest dans tous les sens, de Schaffhouse à Heiden et du Toggenburg aux rives du Bodan. Reçus par les autorités locales et cantonales, avec la plus aimable cordialité, hébergés, accompagnés à tour de rôle par les membres de la famille de Bischofzell, harangues en «bon allemand» en et quatre ou cinq nuances de dialecte, avec une Gründlichkeit tempérée par moments d'humour appenzellois, comblés de prévenances et de ces petits cadeaux qui entretiennent l'amitié, ils sont rentrés chez eux les calespans bourrés de notes et les poches gonflées de prospectus, remportant de ces quatre journées une impression d'ensemble extrêmement reconfortante, mais si riche qu'il n'est possible d'en donner ici qu'un aperçu.

Comme tant d'autres régions de notre pays, la Suisse orientale est un monde en raccourci où voisinent tous les genres de pittoresque et les occupations humaines les plus diverses. De même que Genève fabrique des locomotives et des chronomètres, les cantons du nord-est produisent des cantons et des broderies, l'industrie lourde y donnant le main à l'industrie d'art. En bas, dans la plaine, une ceinture de petites usineries entourant le plantureux verger thurgovien, là-haut, au pied du Säntis, le belvédère d'Appenzel, avec ses lieux de villégiature et sa charmante industrie des brodeuses à domicile, entre deux l'agglomération saint-galloise, ville d'industrie, mais aussi ville savante, fière de son Université commerciale (où nous fûmes accueillis par le recteur, le professeur W. Hug), de l'Institut du Rosenberg, de l'Ecole des textiles et de la mode qui a tant fait pour le relèvement de la broderie, nullement morte, comme on l'a dit, ses exportations ayant atteint 18 millions de francs en 1941, telle est dans ses grands traits, l'image de cette contrée riante et prospère en dépit de la crise.

Nous parlons de la banlieue nord de Schaffhouse. C'est là, dans le val- lon étranglé du Mühlental, tout couvert aujourd'hui d'énormes bâtiments industriels, qu'il y a cent quarante ans, fut fondée par Georges Fischer la modeste fonderie dont sont sorties les acieries actuelles, une des entreprises les plus considérables du pays, occupant 5000 ouvriers, plus 3000 qui travaillent dans les filiales de l'étranger. La spécialité qui a valu à la maison son re-

nom universel, comme nous l'a expliqué le directeur Bühner, sont les fameux fittings ou raccords de tuyaux dont l'usine fournit à elle seule la moitié de la production mondiale et sans lesquels, par exemple, aucune installation sanitaire moderne n'est possible. Les fittings sont coulés en une fonte malléable, mise au point dans les laboratoires de l'usine, puis tarandés et filetés sur des machines entièrement automatiques. La qualité des métaux fondus à Schaffhouse est telle qu'il n'est guère d'auto, d'avion, de turbine dans les cinq continents qui ne renferme quelque pièce essentielle portant la marque G.F. Dans l'ensemble, les aciéries Fischer sont une merveille de mécanisation.

On en peut dire autant, dans un ordre de produits bien différent, de la fabrique d'argenterie Jerler, également à Schaffhouse où nous vîmes étamer à froid par des presses puissantes, des couverts d'argent et d'autres pièces d'orfèvrerie sortant de la matrice presque sans bavure, avec leur décor.

Mais après tant d'heures passées dans le tumulte des machines et la chaleur des fours, assourdis par les coups de bélier, aveuglés par les coulées de métal en fusion, les journalistes altérés soupiraient comme Phédre après l'ombre des forêts.

Après avoir visité la pittoresque petite ville de Stein am Rhein, aux façades historiées, son cloître, ses vieilles auberges sur le fleuve, on repartit en train pour Arbon. C'est en 1896 que les usines Saurer commencèrent à fabriquer des moteurs d'automobile et six ans plus tard des camions entiers. La réputation qu'elles et leurs filiales de France, d'Allemagne, d'Italie, du Japon et d'Amérique (Mack) ont acquise depuis lors est telle, les succès de leurs produits dans les concours internationaux sont si notoires qu'il est inutile d'insister. L'année 1908 marque une date importante dans l'histoire de la voiture Saurer. C'est à cette époque que paraissent les moteurs Diesel que l'usine d'Arbon fit la première, avec la collaboration de l'inventeur, à appliquer aux véhicules. Dès 1936, on a recours aux moteurs à gaz de bois et d'autre part l'emploi de la fonte d'aluminium se généralisa.

Considérez jusqu'ici comme un pis-aller, les zagogènes, après avoir passé des années durant la silhouette des autos de voitures hétéroclites, vont cesser d'être des pièces rapportées. On nous a présenté, en effet, un nouveau car alpin des P. T. T. d'une parfaite élégance, muni d'un moteur huit cylindres à gaz de bois 32 places, capable, d'atteindre 70 km à l'heure en plaine, ainsi que nous avons pu nous en assurer au cours d'une randonnée à travers la campagne thurgovienne.

Releons encore dans le même ordre de problèmes, une démonstration particulièrement spectaculaire, celle de deux types de camions tout-terrain destinés à l'armée suisse qui, grâce à leurs six roues indépendantes, se jouent des irrégularités du sol, franchissent à une allure vertigineuse des piles de troncs d'arbres, des fossés, fondrières et, plus sûrement que le légendaire pneu Michelin, boivent les obstacles. La visite fut complétée après la présentation de deux appareils spéciaux, l'oscillographe à rayons cathodiques et le stroboscope qui permettent un contrôle rigoureux des moteurs, par une substantielle allocation de M. A. Dubois, directeur général des établissements Saurer.

Avant de passer à l'industrie textile, qui n'occupe guère moins de place dans la vie économique de la Suisse orientale que la mécanique, signalons en passant les fabriques de tracteurs Hürliemann et de machines agricoles Agrar, à Wil, dont les produits, en ce moment où le mot d'ordre est d'intensifier le rendement du sol, sont plus que jamais d'un précieux secours au cultivateur.

Si la crise de la broderie n'a pas plus sérieusement affecté la prospérité générale de la Suisse orientale, c'est que cette industrie a su se renouveler. Nous avons d'abord la branche de l'impression sur indiennes, telle que la pratique la maison Heberlein, à Wattwil. Issue d'une simple teinturerie fondée en 1835, la fabrique occupe aujourd'hui, dans ses immenses ateliers, pleins de la vapeur des calendres et du ronflement des rotatives, plus d'un millier d'ouvriers.

On est stupéfait de la beauté et de la variété des dessins imprimés, de la richesse des couleurs, ainsi que les résultats obtenus dans cette usine modèle par les procédés modernes de la sanforisation. — Il y a ensuite les établissements qui, nés par la raréfaction des anciennes matières premières, se sont spécialisés, soit dans la fabrication de la viscosse, soit dans l'application des succédanés qui en dérivent. Nous en avons visité deux: l'une à Amriswil, l'autre à Rorschach.

Amriswil, est le siège de la grande fabrique de tricots Jakob Laib qui, ne pouvant plus travailler la

AUX LECTEURS ET AMIS DU «JOURNAL SUISSE»

IL N'EST JAMAIS TROP TARD...

...pour bien faire et pour nous envoyer le montant de l'abonnement 1941-42, à l'Administration du Journal Suisse d'Egypte, 30, rue Salah El Dine, Alexandrie.

Merci d'avance.

laine ou le coton purs, y mêle de la rayonne et de la laine de cellulose. Des 1912, Amriswil s'était résolu à tourner vers l'emploi de la soie artificielle, adaptant partiellement son outillage à des besoins nouveaux. Le vaste atelier de couture admirablement éclairé où des centaines d'ouvrières à leur machines, s'alignent à perte de vue, est d'un effet saisissant. — La Feldmühle de Rorschach n'a plus rien d'un moulin. Après avoir abrité le plus grand atelier de broderie du pays, cette maison est devenue, depuis 1933, une fabrique de feuilles de viscose dénommées Cellux, terme qui équivaut à cellophane. Elle ne produit pas moins actuellement, de 800 kilos de rayonne et de paille artificielle, celle-ci destinée aux tresseurs de la région de Wohlen, 1000 kilos de Cellux et 3000 kilos de laine de cellulose par jour. Le nombre de ses ouvrières monte à 1400, plus quelques centaines de travailleurs à domicile.

Ce sont là quelques rapides échappées sur l'activité de la population si inventive de la Suisse orientale. Il y aurait beaucoup de choses à dire encore, par exemple sur la fameuse cidrerie de Bischofzell, aux caves géantes, d'une capacité de 7 millions de litres et dont les bouteilles d'Obi sont comme les armes parlantes de la Thurgovie agricole.

Ed. Bl.

CHRONIQUE DE LA CROIX-ROUGE

LE SERVICE DE SECOURS AUX PRISONNIERS DE GUERRE

Le service de secours du Comité international de la Croix Rouge est l'organisme grâce auquel parviennent aux prisonniers de guerre, aux prisonniers civils ou internés assimilés et aux populations se trouvant dans les zones de guerre des envois de toutes sortes. Son principal travail consiste à transmettre aux prisonniers et internés des dons provenant des comités nationaux des sociétés de la Croix-Rouge, ainsi que d'autres œuvres d'assistance et de personnes privées. Mais on met aussi des fonds à sa disposition tout en le chargeant d'acheter des vivres, des vêtements ou des médicaments et de les envoyer là où on en a un besoin urgent. L'énorme tâche du Service des secours a donc non seulement un caractère administratif, mais encore commercial. Aussi son personnel doit-il être de premier ordre, familiarisé avec le mécanisme des transactions commerciales et connaissant les langues étrangères; son effectif actuel est de 82.

Le Service des secours est divisé en deux sections, l'une des envois collectifs et l'autre des envois individuels. Il faut encore leur ajouter la section spéciale des produits pharmaceutiques.

La section des envois collectifs reçoit les demandes de secours et les transmet aux donateurs, lesquels sont donc des comités nationaux ou des particuliers; elle fait parvenir à qui de droit les dons en espèces et, enfin, reçoit et réexpédie les marchandises destinées aux personnes et internés, marchandises qui passent obligatoirement par Genève ou Vallorbe. Les demandes de secours émanant de personnes de confiance des camps de captivité, la plupart du temps, des hommes de confiance des camps de captivité, à moins que la section ne soit mise au courant des besoins des prisonniers par les délégués du Comité international.

Les envois collectifs arrivent à Genève ou à Vallorbe sous forme de caisses ou de ballots. On a constitué des dépôts dans ces deux villes, afin de pouvoir satisfaire autant que possible aux demandes à mesure qu'elles arrivent. Le triage le contrôle et la réexpédition de tous ces objets ou produits alimentaires donne, évidemment fort à faire. C'est d'ailleurs pour cela que l'on a adossé aux entrepôts de Genève ceux de Vallorbe.

Pour les colis que l'on doit acheminer par Lisbonne, la Croix-Rouge internationale a à sa disposition cinq petits vapeurs qui font la navette entre la capitale du Portugal et Marseille. D'autre part, les bateaux suisses réservent, sous certaines conditions, un tonnage fixe aux envois pour les prisonniers. La pénurie de matériel roulant qui règne en Europe rend difficile l'envoi régulier de secours par chemin de fer, mais malgré cela, le Comité international a toujours pu disposer d'un nombre de wagons suffisants.

LA VIE LITTÉRAIRE EN SUISSE

ALLEMANDE

UNE VIVANDIÈRE AUTHENTIQUE

Katherine Kaufmann, née en 1790, était fille de l'aubergiste zum Kreuz à Lucerne, qui avait la bonne idée de lancer des jours de marché. Cette fille blonde avait au service dès l'âge de 8 ans, montant les bouteilles de la cave, ou écrivant des chiffres à la place de sa mère.

A 50 ans, elle était veuve pour la seconde fois. Bien qu'elle fût sans ressources, cinq prétendants s'offrirent encore, dont elle ne prit aucun. Elle assumait seule la direction de l'hôtel R. g-Kahndorf, qui brûla en 1819. A 60 ans, on la retrouve à Lucerne, où elle fut le ménage du Schweizerhof. Elle est morte en 1876, à 86 ans.

Entre sa prime jeunesse et ses 25 ans se place son mariage avec le nommé Henri Peyer, qui faisait partie de la fanfare dans un de nos régiments au service de Napoléon. Le 29 mai 1810, elle arrive à Marseille. Le colonel Segesser lui demanda aussitôt si elle savait cuire. Et comment donc! Elle a même apporté de Lucerne son livre de recettes.

Le régime se déplace. Ce sera Paris, puis Liège, puis l'Allemagne, la Russie. Jusqu'à ce que les époux Peyer-Kaufmann se rendent compte qu'on s'en va, il se passe bien des jours. On a déjà 761 heures dans les jambes, 3000 kilomètres. Avec l'agrément du colonel, Katherine, achète un joli petit cheval, qu'elle appelle Minette. Et elle assiste à une belle revue passée par l'Empereur, dans une ville de Pologne. On marche sur Riga, sur Pologne. Puis ce sont des départs lamentables, effrayants, la grande tribulation.

Comme elle raconte ces misères avec simplicité, la petite cantinière de 22 ans, les escarmouches, une bataille, des membres gelés, et le passage de la Bérésina. Ainsi, sans faire d'histoires, elle a vécu jusqu'au bout un grand chapitre d'histoire. Pensez qu'on retourne, elle n'a pas changé de vêtements, de Polotsk jusqu'en Alsace. De la fanfare, il ne reste plus grand monde, naturellement. Mais elle a son homme, qu'elle a eu bien du mal à faire signer en cours de route.

C'est Mme Th. Burckhardt-von der Mühl qui a assemblé quelques pages de ce texte, le reliant habilement, de telle manière qu'on croit avoir lu le tout. Cela forme une des dix ou douze brochures parues de cette Tonistser-BL biographie, destinée à nos soldats, et qui tient dans le quart d'un sac à pain. On ne saurait trop louer le choix des textes que jusqu'ici ont fait les trois organisateurs de cette entreprise, Em. Müller Brunner, Fritz Ernst et Ed. Korrold (1).

(1) Ed. Eug. Rentsch, Erlenbach-Zürich.

VOIX DU PAYS

LA FORET NEUCHÂTELLOISE

Le ravitaillement en bois a obligé les cantons forestiers à doubler l'exploitation ordinaire. Partout, et jusque dans les vallées les plus inaccessibles, les bois en grume, les bois de chauffage, et ceux qui sont destinés aux fabriques de papier ou de pâte de bois, s'accumulent au bord des chemins. Le canton de Neuchâtel peut être considéré comme un canton forestier avancé dans le domaine de la sylviculture. On le cite souvent en exemple, car il a entrepris de grands efforts, depuis de nombreuses années, pour améliorer les forêts, sélectionner les arbres, stimuler l'exploitation de bois de qualité. Quelques forêts sont réputées pour la beauté de leurs arbres: au Val-de-Travers, par exemple, à la Joux, la magnifique propriété de la commune de Neuchâtel, où les sapins atteignent une taille imposante. Chaque canton connaît aussi les pâturages boisés des montagnes dont les paysages ont été mis en lumière par des Jeanmaire, des de Meuron, des Eplattener. Ils sont parcourus aujourd'hui par les chercheurs de cépes.

Le domaine forestier neuchâtelois est de 25.000 hectares dont 15.000 de forêts cantonales et communales et 10.000 de forêts appartenant à des particuliers. En temps ordinaire, le canton exporte du bois, mais il en importait aussi de France, plus de treize mille stères, destinés aux régions frontalières. Cette importation est, bien entendu, interrompue. On a prétendu, dans divers milieux, que Neuchâtel, comme d'autres cantons forestiers, devait partiellement alimenter en bois des cantons comme Genève et Bâle. Or, ce n'est pas le cas, du moins actuellement. Les forêts neuchâteloises, selon les ordonnances fédérales, doivent fournir 40.000 stères de bois, dont 25.000 pour la fabrication du papier et 15.000 pour la laine de bois, en plus des besoins du canton. Ces derniers, selon l'enquête entreprise, étaient de 140.000 stères et 600.000 fagots. Mais comme chaque usager, par prudence, avait indiqué des besoins fortement augmentés, ces chiffres élevés doivent être ramenés à 90.000 stères et 200.000 fagots à peu près. La production des forêts neuchâteloises

s'élevait donc actuellement à 100.000 stères, plus 25.000 stères pour l'industrie du papier. C'est là un chiffre considérable et qui n'a pu être obtenu qu'au prix de grandes difficultés. Signalons que le canton de Neuchâtel destine encore 4000 stères aux zagogènes. Le bois est livré aux propriétaires de camions actionnés au gaz de bois, et autorisés, ainsi qu'à diverses entreprises. On sait que le bois sec est utilisé, généralement, par les camions dans la proportion d'un quart de bois résineux et de trois quarts de bois feuillu. Un industriel brûlant, dans un camion spécialement équipé, des débris de bois provenant de sa fabrique, a déclaré qu'il brûlait 7,5 centimes au kilomètre.

L'Etat, bien entendu, au même titre que les communes et les particuliers, tire de ses forêts, bien entretenues, des ressources nouvelles. Mais les sommes non inscrites au budget ont été versées au fond des excédents forestiers, utilisés pour améliorer l'exploitation et l'entretien. Quant à la culture de vente, ils ont été fixés, dans le canton, à 27 frs. le stère de hêtre et 20 frs. le stère de sapin, rendu au plus proche centre de consommation.

L'inspecteur des forêts, M. Loretz, qui s'acquitte de sa tâche difficile avec une grande compétence, estime que, malgré l'importance des ressources forestières cantonales, l'exploitation ne pourrait longtemps s'effectuer de pareilles bases sans menacer le capital qu'elle représente la forêt.

J.-E. CH.

AU FIL DES JOURS

COMME ETIENNE...

Nous avons publié la lettre magnifique d'un jeune Hollandais condamné à mort.

Voici la lettre que vient de recevoir la femme d'un de nos amis, condamné, pour ses convictions religieuses et son refus de souscrire au dicta tde la force, à la prison à perpétuité et déporté.

Cette lettre écrite du fond d'une cellule, témoigne d'une foi, d'un héroïsme moral et d'un désistement de soi qui prouve victorieusement que toutes les violences, toutes les contraintes extérieures, ne peuvent rien contre une volonté s'inspirant de Dieu seul.

Ma chérie,

Merci de tout coeur pour toutes les bonnes pensées et vœux que je sens souvent au cours de la journée. Comme dans ma captivité au pays, je me sens ici, spirituellement, aussi bien qu'il est possible de l'être. Quoique, comme tu te l'imagines bien, j'ai l'ennui de toi, des enfants, du foyer et de tout le reste. Mais les prières et pensées de tous nos amis me permettent de supporter plus facilement la vie ici. Je te dis une fois de plus que les valeurs que nous possédons tiennent bon. Dieu est en moi à chaque seconde. Une pensée triste, le souci de l'avenir: je prie et de nouveau je me sens libéré, heureux, et reconnaissant. Ne me comprends pas mal. Je suis en même temps, comme tous ceux qui savent penser, rempli de douleur en songeant au mal, mais ma joie est comme tu la sais, inspirée par la certitude que le bien est le plus fort.

Depuis mon arrivée ici, après un voyage sans intérêt, il m'est devenu de plus en plus clair que, en prison, je suis aussi responsable de ma journée devant Dieu et les hommes que si j'étais libre, même davantage. Car ici je dois rester seul dans ma cellule et recevoir, l'aide de Dieu et rien d'autre. Et je la reçois toujours.

La journée se passe en collant des cornets et autre travail. Je ne suis pas encore un bon colleur de cornets, parce que cela est autre chose qu'écrire.

Nous recevons une nourriture bien préparée et les couchettes sont suffisantes, de sorte que je dors bien. Nous sortons chaque matin dans la cour de la prison. Je fais chaque matin un bon exercice de gymnastique, me lave à l'eau froide, de sorte que je suis en bonne forme, quoique malgré. Je perds du poids, mais cela ne fait rien. Nous pouvons lire et je me suis jeté sur l'histoire et la philosophie. Je suis seul dans ma cellule et ne vois pas les autres, mais pour autant que je puis savoir, ils se portent bien.

Tu sais que c'est toi, nos fils et mère qui sont surtout dans nos pensées. Il me semble que jamais je n'ai été en telle communion d'esprit avec vous que maintenant.

Ainsi que tu peux le voir par les prescriptions, je peux recevoir des lettres s'il arrive des événements importants dans la famille ou dans les affaires. Sinon, pas avant 5 mois.

Je te demande encore ceci: je vous prie, toi et les enfants, de m'oublier tel que j'étais et de penser à moi tel que je voudrais être. Je ne saurais pas ce que je posséderai en toi, la mère, la famille et tous avant d'être arrivé ici. Mais surtout en toi, la mère, la famille et tous avant que tu rencontres: mère, frères et tous les amis qui sont dans mes pensées.

Ton heureux et reconnaissant.

Je ne saurais pas ce que je posséderai en toi, la mère, la famille et tous avant que tu rencontres: mère, frères et tous les amis qui sont dans mes pensées.

Je ne saurais pas ce que je posséderai en toi, la mère, la famille et tous avant que tu rencontres: mère, frères et tous les amis qui sont dans mes pensées.

NOUVELLES DE SUISSE

A LA REGIE DES ALCOOLS

Berne, 4 nov. — Les Commissions permanentes de l'alcool des Chambres fédérales ont siégé à Coire. Elles ont discuté du Rapport du Conseil fédéral sur la gestion et les comptes de la Régie des alcools pour l'exercice 1941-42.

M. Weller, Conseiller fédéral assistait aux séances, au cours desquelles les Commissions approuvèrent la répartition du bénéfice de 12.913.500 frs. réalisé par la Régie des alcools au cours du dernier exercice.

LA LUTTE CONTRE LA PENURIE DE LOGEMENTS

Berne, 4 nov. — Le Conseil d'Etat du canton de Berne a ouvert un crédit de 800.000 frs. à prélever sur le bénéfice de la dévaluation, et destiné à combattre la pénurie de logements, conformément à l'arrêté fédéral sur les mesures propres à lutter contre cette pénurie.

REDUCTION DU NOMBRE DES ELEVES QUI SE DESTINENT A LA CARRIERE PEDAGOGIQUE

Berne, 4 nov. — Afin de remédier à la plétore d'instituteurs, le gouvernement bernois, a décidé d'abaisser le nombre d'inscriptions des élèves qui se destinent à la carrière pédagogique.

Les séminaires d'instituteurs de l'ancienne partie du canton, ne recevront pas plus de 8 élèves par classe, et ceux d'institutrices pas plus de 10.

Quant aux séminaires jurassiens, ils ont été autorisés à n'avoir que 6 élèves par classe.

LE BUDGET DU CANTON DE BERNE POUR 1943

Berne, 4 nov. — La Municipalité bernoise a soumis au Conseil communal son budget pour l'an prochain.

Celui-ci prévoit un excédent présumé de dépenses de 4.189.623 frs. sur un total de dépenses de plus de 61.366.000 frs.

L'HEURE D'ETE EN 1943

Berne, 6 nov. — Le Conseil fédéral s'est occupé ce matin de la réintroduction de l'heure d'été en 1943.

Il a invité le Département fédéral de l'Economie publique de lui faire des propositions sur la question de savoir s'il conviendrait de réintroduire l'heure d'été et pour quelle durée éventuellement.

NOMINATION

Berne, 6 nov. — Le Conseil fédéral vient de nommer l'artiste Pietro Chiesa, membre de la Fondation Goltfied Keller.

L'AFFERMAGE DE LA CHASSE

Berne, 6 nov. — Le gouvernement bernois a décidé de soumettre au Grand Conseil un projet de loi relatif à l'affermage de la chasse qui se substituerait au système des fermes actuel.

Cette loi repose sur l'introduction facultative de l'affermage.

Si la majorité des fermiers d'un district décide de l'adopter, cette décision aurait force de loi sur tout le district.

Après une période d'affermage de 8 ans, il y aurait possibilité de revenir à l'ancien régime des fermiers.

Après une période d'affermage de 8 ans, il y aurait possibilité de revenir à l'ancien régime des fermiers.

ALERTE AUX AVIONS

Berne, 7 nov. — L'alerte aux avions a été donnée la nuit dernière au-dessus de la région du Lac Léman.

Il s'agissait de quelques appareils isolés qui volaient à haute altitude et qui n'empruntèrent qu'une petite partie de notre espace aérien.

EXPOSITION D'AUBUSSONS

Lausanne, 7 nov. — A Lausanne s'est ouverte, dans la salle du Musée cantonal, une exposition organisée par la Société des Intérêts de la ville et par la France: «Cinq cents ans d'Aubussons».

C'est la première manifestation de ce genre que la France organise à l'étranger.

Cette exposition durera un mois. Puis elle aura lieu à Zurich.

M. Paul Perret, Conseiller d'Etat, et le Consul de France, prononcèrent des allocutions.

NOS RESSOURCES NATURELLES

Berne, 7 nov. — La pénurie de matières premières nous oblige à ne rien négliger de nos ressources naturelles, si modestes soient-elles.

Dans la commune valaisanne de Nar on vient de mettre en exploitation une mine de cuivre.

Ailleurs, on a mis à jour un bloc de charbon pesant 11 tonnes.

QUATRE NOUVEAUX TIMBRES «PRO-JUVENUTE»

Berne, 7 nov. — A l'instar de chaque année, quatre nouveaux timbres poste «Pro-Juvenute» seront mis en vente à partir du 1er décembre.

Ceux de 5 et de 30 centimes, sont à l'éloge de deux personnes qui ont bien mérité de la patrie: Nicolas Rickenbacher inventeur du chemin de fer à crémaillère, et Escher de la Linth correcteur de la rivière qui lui a octroyé son nom.

Les deux autres timbres représentent l'un, les Rhodés extérieurs, l'autre une glorieuse.

Les costumes nationaux de tous les cantons auront donc ainsi été reproduits sur ces dessins.

LE PROJET DE BUDGET DU TESSIN POUR 1943

Berne, 7 nov. — Le projet de budget du Tessin pour 1943 accuse un déficit de 904.000 frs sur un total de dépenses de 23.700.000 frs.

Celles-ci comprennent une somme de 1.263.000 affectée aux aménagements.

Le budget extraordinaire accuse un excédent de dépenses de plus de 2 millions et demi.

LE CONSEIL D'ETAT TESSINOIS PROPOSE AU GRAND CONSEIL, DIVERSES MESURES POUR REDUIRE LE DEFICIT.

Genève, 8 nov. — Les élections du Grand Conseil de Genève, ont eu lieu aujourd'hui selon le système de la représentation proportionnelle.

D'après les résultats provisoires obtenus jusqu'ici, le radicalisme obtient 35 sièges, (contre 34), les nationaux-démocrates 21 sièges (contre 17), les chrétiens-sociaux, 17 sièges (contre 14) les socialistes de Genève, tendance Rossetti, 10 sièges (contre 7). Le ralliement national, nuance Duitweiller, qui n'était pas représenté jusqu'ici obtient 17 sièges. La liste du parti socialiste genevois, nuance Nicole, qui a été déclarée non valable, a obtenu 6.000 bulletins.

Le Grand Conseil de Genève compte 100 membres.

A la suite de la dissolution du parti socialiste genevois, à tendance Nicole, le Grand Conseil ne comptait plus que 72 membres.

Résumons-les, ces résultats sont provisoires.

UNE SEMAINE TESSINOISE

Berne, 8 nov. — Une semaine tessinoise a été inaugurée à Tavannes, en présence des autorités cantonales tessinoises et bernoises.

DECES DE M. ERNEST CHUARD ANCIEN PRESIDENT DE LA CONFEDERATION

Berne, 9 nov. — On apprend de Lausanne, le décès à l'âge de 85 ans, de M. Ernest Chuard, ancien Président de la Confédération.

M. Ernest Chuard est né en 1857. Professeur de chimie analytique et agricole, à l'Université de Lausanne, en 1887, il fut nommé Directeur du laboratoire de chimie agricole, et de la Station viticole de Lausanne, poste qu'il occupa pendant 20 ans.

M. Ernest Chuard a longtemps présidé la Société vaudoise d'agriculture et de viticulture, la Société d'agriculture de la Suisse romande et de la Fédération laitière vaudoise et fribourgeoise. Il était également vice-président de l'Union suisse des Paysans.

Elu Conseiller national en 1907, un an plus tard Député au Parlement vaudois, nommé Conseiller d'Etat en 1912, M. Ernest Chuard était appelé à siéger au Conseil fédéral après une élection mouvementée qui l'opposa au Conseiller national Paul Müllefer.

Le défunt, qui appartenait au parti radical-démocratique dirigé par le Département fédéral de l'Intérieur de 1919 à 1927, après avoir occupé en 1924 le poste de Président de la Confédération.

Il prit sa retraite il y a 14 ans et vint se fixer à Lausanne.

Son successeur au Conseil fédéral avait été M. Pilet-Golaz, Chef du Département politique.

LES COLONIES SUISSES ET LES OPERATIONS MILITAIRES

Berne, 9 nov. — Le Département politique fédéral communique que selon les rapports des Consuls de Suisse à Alger et à Casablanca, les Colonies suisses en Algérie et au Maroc sont indemnes.

Le Consul de Suisse à Gènes annonce que les récents bombardements n'ont pas fait de victimes parmi nos compatriotes établis dans le grand port ligurien.

LA REPRESENTATION DES INTERETS AMERICAINS EN FRANCE

Berne, 9 nov. — On vient d'apprendre de source française, que les intérêts américains en France seront confiés à la représentation suisse en France.

Il en va de même des intérêts anglais, défendus jusqu'ici par les diplomates des Etats-Unis.

AU GRAND CONSEIL BERNOIS

Berne, 9 nov. — Cette après-midi, au Grand Conseil bernois, a eu lieu la cérémonie de la remise de l'Hôtel de Ville restauré.

Plusieurs discours furent prononcés, en particulier par M. Gaffner, Président de l'Assemblée, qui fit l'éloge de l'ancienne Berne et de ses traditions.

L'HEURE DE L'OBSCURCISSEMENT EN SUISSE EST AVANCEE

Berne, 9 nov. — On communique officiellement qu'à la suite des récentes et répétées violations de notre espace aérien, le Général, d'accord avec le Conseil fédéral, a décidé d'avancer, jusqu'à nouvel avis, l'heure de l'obscurcissement.

En conséquence, à partir du lundi 9 novembre, le début de l'obscurcissement est fixé à 20h. au lieu de 22h.

Il prendra fin à 5h.

En dérogation aux prescriptions actuelles, certains allègements ont été apportés à l'altitude que la population doit adopter en cas d'alerte aux avions.

Le Département militaire a ordonné ce qui suit, avec effet immédiat: L'ordre de quitter la chaussée et de se rendre dans un abri en cas d'alerte est abrogé jusqu'à nouvel avis.

Il est toutefois instamment recommandé à la population de quitter la chaussée et d'aller s'abriter en cas d'alerte ou lorsque la défense aérienne entre en action sans que l'alerte ait été donnée.

Les personnes qui restent en plein air ou qui n'observent pas certaines mesures de précaution, courent le risque d'être atteintes par des éclats de projectiles ou par des bombes de notre défense aéroienne, par des avions en chute ou des bombes tombées par erreur ou des éclats de bombes projetés en l'air.

Les grands attroupements doivent être évités. Il n'est pas nécessaire d'interrompre les manifestations publiques, concerts, théâtres, etc.

en cours pendant l'alerte. Lorsque ces manifestations prennent fin pendant l'état d'alarme, le public est prié de sortir en bon ordre.

APRES UNE TRIPLE CONDAMNATION A MORT

Berne, 9 nov. — La triple condamnation à mort prononcée par le tribunal de division contre trois soldats complices d'une grave violation de secrets militaires, a vivement ému l'opinion publique, et elle fait l'objet de nombreuses conversations, où l'on entend, en général, approuver l'exceptionnelle sévérité de ce jugement militaire.

On se rend compte, en effet, que le moment était venu de donner un exemple en présence de l'inquiet accroissement des cas de trahison et d'espionnage. Ce n'est malheureusement pas la première fois que des militaires, comme d'autres citoyens suisses, ainsi que des étrangers jouissant de notre hospitalité, ont gravement lésé les intérêts militaires, politiques et économiques de la Suisse et ont été, pour cette raison, condamnés à des peines privatives de liberté. La répétition effrayante de ces délits a fini par persuader la majorité du peuple suisse qu'à un moment où l'armée était prête à se sacrifier, la peine de mort était le seul châtiment qui convenait aux traîtres. Celui qui, comme espion et agent au service de l'étranger, n'hésite pas à menacer la sécurité de notre patrie, à diminuer la force combattive de l'armée, ne mérite pas — qu'il soit Suisse ou étranger — de vivre parmi nous ni même d'en appeler à notre clémence. Il doit payer de sa vie la trahison commise envers le peuple tout entier. Celui qui tue son prochain peut expier son crime en prison, mais celui qui trahit tout un peuple n'a pas droit à la pitié.

Si le Code pénal militaire du 13 juin 1927 a prévu à l'art. 27, la peine de mort en temps de guerre, c'est qu'il pensait qu'il fallait punir d'une manière exemplaire les délits dans le genre de ceux que nos tribunaux militaires ont eu si souvent à juger depuis le début de la guerre. L'application, pour la première fois, de cette disposition, par le tribunal de la 8e division, sera donc approuvée par le peuple suisse. La double condamnation à mort et la peine de réclusion à vie doivent d'autre part servir d'avertissement à tous les ennemis de la sécurité de l'Etat. Ils savent maintenant qu'ils ne pourront plus, à l'avenir, compter sur la mansuétude des juges.

Les trois soldats condamnés ont aussitôt formulé un recours en cassation. Mais le jugement ne pourrait être cassé que s'il avait eu un vice de forme ou quelque irrégularité dans les débats du tribunal militaire. Selon une déclaration de l'auditeur en chef de l'armée, rien de pareil ne s'est produit, et ce recours a été écarté.

Les coupables ont ensuite usé de leur droit de formuler un recours en grâce. Alors que pour tous les jugements prononcés par un tribunal militaire, le général a seul le droit de grâce, lorsqu'il s'agit de la peine de mort, c'est l'Assemblée fédérale qui est compétente.

Sans préjuger le verdict que rendront les représentants du peuple, celui de l'opinion publique reste clair et net. Chacun admet que le tribunal militaire n'a pas prononcé un jugement aussi grave sans de solides raisons, et l'on ne prévoyait guère que l'Assemblée fédérale pût être d'un autre avis.

A PROPOS DES RECOURS EN GRACE

Berne, 10 nov. — L'Assemblée fédérale s'est réunie hier afin d'examiner la procédure à suivre pour les recours en grâce déposés par Fehr, Zurcher et Schraemli.

C'est la première fois qu'une telle question est à l'ordre du jour dans les annales de la Confédération. Fehr et Zurcher avaient interjeté appel contre le Tribunal militaire, mais leur recours fut repoussé par la Cour de Cassation militaire.

Jusqu'à présent pareil recours en grâce n'avait été discuté. Il n'existait aucune prescription en la matière. Il a fallu établir le règlement que les Chambres discutent hier soir.

Ce règlement qui comprend six articles, concerne la procédure qui devra être suivie aujourd'hui, à huis-clos, lors de l'examen des trois recours en grâce. La décision des deux Chambres sera rendue publique par un communiqué officiel.

Il y a une semaine, la Commission des grâces, de l'Assemblée fédérale a résolu de recommander aux Chambres le rejet des recours en plein accord avec le Conseil fédéral.

Le Rapporteur de langue allemande, demain, sera M. Killer, Conseiller national argovien, et le Rapporteur de langue française sera M. Henri Moutier, Conseiller d'Etat de Berne.

Depuis 1854 l'Assemblée fédérale n'avait pas siégé à huis-clos.

L'ASSEMBLEE FEDERALE EN DELIBERATION AU SUJET DES RECOURS EN GRACE

Berne, 10 nov. — L'Assemblée fédérale s'est réunie hier soir pour discuter du projet de règlement concernant l'examen du recours en grâce déposé par Fehr et Zurcher, et le conducteur Schraemli.

Le Président, M. Rossetti, fait appel à la conscience des députés et les invite à accomplir leur devoir en vue de la sécurité et de l'indépendance du pays.

M. Müller, radical thurgovien, et M. Bosset radical vaudois, rapportent le projet du règlement.

Après discussion, plusieurs amendements sont déposés.

Le débat s'est prolongé jusqu'à 21 h. passées.

Le projet est adopté sans grandes modifications, par 88 voix sans opposition.

La séance est levée à 21 h. 15.

REJET DU RECOURS EN GRACE PAR L'ASSEMBLEE FEDERALE

Berne, 11 nov. — L'Assemblée fédérale réunie mardi matin à huis-clos, a rejeté le recours en grâce des trois condamnés à mort, et publié un communiqué à l'issue de ses délibérations.

C'était la première fois que les deux Chambres réunies avaient à exercer la suprême prérogative de la grâce dans des conditions aussi graves, et

l'Assemblée fédérale a tenu une longue séance qui a duré de 8 h. à 12 h. 30, selon le règlement qu'elle avait adopté la veille.

Les 3 recours en grâce ont été écartés à des majorités écrasantes.

Voici ce que dit le communiqué: «Dans sa séance du 10 novembre 1942, l'Assemblée fédérale a rejeté les recours en grâce du fourrier Werner Zurcher (né en 1916 à Zurich), du fourrier Jacob Fehr (né en 1918 à Bâle-Ville) et du conducteur Ernst Schraemli (né en 1919 à St. Gall), condamnés à mort par les Tribunaux militaires pour trahison et violations de secrets militaires, en application de l'article 26 du Code pénal militaire et de l'article 6 de l'Ordonnance du Conseil fédéral du 26 mai 1940.

Les sentences doivent donc être exécutées.

L'Assemblée fédérale d'autre part, tient à mettre au courant l'opinion publique sur la décision et les motifs des trois condamnations, afin d'attirer son attention sur les conséquences de l'espionnage.

Zurcher avait incité son camarade de Service Fehr, qui était occupé dans les bureaux d'une unité d'armée, à lui fournir des indications d'ordre matériel et personnel, complètes et détaillées sur l'organisation défensive de l'un de nos secteurs militaires les plus importants. Abusant très gravement de la confiance mise en lui, Fehr s'est approprié des documents tenus rigoureusement secrets. Zurcher les a transmis à l'étranger, en se rendant parfaitement compte du rôle qu'il jouerait en cas d'agression de notre pays et en acceptant des paiements pour lui et son camarade. En cas de guerre, ses actes auraient fait échouer nos préparatifs, entravé la mobilisation des troupes et exposé à un danger la vie des militaires chargés de certaines mesures de sécurité.

Agissant par intérêt pécuniaire, le conducteur Schraemli travaillait longtemps au service et hors du service pour le compte de l'espionnage étranger contre notre pays.

Exécutant une mission dont il avait été chargé, il s'est introduit à deux reprises pendant son service dans le dépôt de munitions de son unité. Il y a volé des projectiles d'artillerie et les a livrés à des agents étrangers qui leur ont fait passer la frontière.

Hors du service, il a notamment établi des croquis de fortifications et autres ouvrages militaires d'un certain secteur et décidé un camarade à prendre des photographies et à noter des observations importantes dans l'une de nos fortifications.

Etant donné les conséquences irréparables que les actes de trahison peuvent avoir en temps de guerre le Code pénal militaire, complété par une Ordonnance du 26 mai 1940, a prévu la peine de mort pour les cas particulièrement graves, même s'ils ne sont commis qu'en période de service actif. L'Etat ne peut montrer aucune faiblesse lorsque son existence est en jeu.

La décision de l'Assemblée fédérale a été prise pour Zurcher, par 202 voix, contre 18, pour Fehr par 200 voix contre 21, et pour Schraemli, par 176 voix, contre 38.

La minorité avait proposé de commuer la peine de mort en réclusion à vie.

LES INTERETS DES ETATS-UNIS EN FRANCE ASSUMES PAR LA SUISSE

Berne, 11 nov. — A la demande du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, la Suisse a assumé, avec le sentiment du gouvernement français, la représentation des intérêts américains en France.

AU GRAND CONSEIL BERNOIS

Berne, 11 nov. — Le Grand Conseil bernois a examiné le budget pour 1943 qui prévoit, sur un total de recettes de 72 millions, un déficit présumé de près de 3 millions.

LA SEMAINE EN SUISSE

LA SITUATION FINANCIERE DE LA SUISSE

Autrefois, quand le Conseil fédéral publiait son projet de budget, il suscitait de très amples commentaires.

A chaque fois, on constatait que les dépenses augmentaient, que les recettes étaient insuffisantes que le plan d'amortissement n'était pas scrupuleusement observé et que chaque exercice enregistrerait un déficit important. Et au cours des discussions interminables, des réformes étaient préconisées, qui ne sauraient être ajournées plus longtemps.

Nous sommes loin, très loin de tout cela. La guerre est survenue, avec tout son cortège de dépenses.

La situation financière de l'Etat est grave, à tel point que nous sommes tentés, les uns et les autres, de considérer la situation d'avant-guerre comme un idéal que nous n'atteindrons plus.

Les Cassandres en sont pour leurs frais. C'est maintenant qu'il faudrait se lamenter et leurs plaintes de naguère considérées avec quelque recul, nous paraissent trop peu sérieuses.

Pourtant, si l'on s'en tenait à l'imagerie de la situation que nous offre le budget de la Confédération nous serions tentés de penser que cela ne va pas si mal.

En 1939, les dépenses se montaient à plus de 600 millions. L'an prochain les dépenses ne seront plus que de 480 millions seulement. Si l'on ne considère que des chiffres, on doit admettre que les dépenses fédérales ont diminué d'un bon cinquième et que les vœux des amateurs d'économie substantielle, sont enfin comblés.

Or, tel n'est pas le cas. Les dépenses ordinaires de la Confédération ont diminué pour deux raisons essentielles.

D'une part on a fait passer du compte ordinaire, au compte extraordinaire de guerre, toutes les sommes qui avaient été dépensées en temps de paix pour le renforcement national, l'acquisition de matériel de guerre, armes et munitions, et la construction d'ouvrages fortifiés. De la sorte la Dette se trouvait allégée et le service des intérêts exigeait des sommes moins considérables. En 1939, les intérêts dépassaient 100 millions. Mais cette économie d'un tiers environ, sur le compte ordinaire, n'est qu'apparence, car elle change d'autant le compte extraordinaire. Il s'agit en fait d'une simple opération comptable.

D'autre part, les subventions ont diminué de près de la moitié en moins de quatre ans. On dépensait en 1939, 204 millions, l'an prochain on ne disposera à cet effet que d'une somme de 120 millions seulement.

Est-ce à dire que l'on a pratiqué en ce domaine la politique de stricte économie que l'on réclamait de diverses côtes?

Ce serait une illusion de le croire. Nous bénéficions d'une situation exceptionnelle parce que les chômeurs ont prudemment disparu et que l'agriculture n'a plus besoin de secours qu'on lui allouait autrefois. Mais il suffit de penser à ce qui se passera après la guerre, ou au lendemain même de celle-ci, pour admettre que ces dépenses, réduites à leur plus simple expression pendant un temps, reprendront toute leur ampleur.

D'ailleurs, si nous devons aux circonstances présentes que les dépenses ordinaires aient diminué d'un cinquième, les recettes ont diminué bien plus encore.

En 1939, près de 600 millions venaient alimenter la caisse de la Confédération. L'an prochain, les rentrées n'atteindront pas même 400 millions.

On se l'expliquera si l'on songe que la Confédération tire l'essentiel de ses ressources, en temps de paix, des droits de douane. Nos importations ayant diminué dans des proportions impressionnantes, il n'est plus surprenant que les recettes des douanes accusent un recul non moins éloquent.

Non. Si nous voulons avoir une image fidèle de la situation, nous devons considérer non seulement le compte ordinaire mais toutes les dépenses et toutes les recettes fédérales, qu'il s'agisse de dépenses que l'on aurait engagées en tout état de cause, ou de dépenses conditionnées par la guerre. Il s'agit des recettes que l'on aurait encaissées, même si le conflit n'avait pas éclaté, et des recettes décaissées ces dernières années pour couvrir les frais de l'économie de guerre.

Fort heureusement, le Conseil fédéral, dans son message sur le budget, nous donne des chiffres très intéressants. C'est sans doute le meilleur moyen de dissiper certaines illusions qui pourraient surgir en raison même de ce cloisonnement entre le compte ordinaire et le compte extraordinaire.

En ce qui concerne l'an prochain, la Confédération ne dépensera pas seulement les crédits du budget ordinaire, d'un montant de 500 millions, elle dépensera aussi, pour la défense nationale, un milliard et demi, c'est-à-dire trois fois plus. En d'autres termes, le budget ne considère que le quart de la réalité.

Nous pouvons en dire autant pour les recettes. L'an prochain, la Confédération encaissera non seulement les 384 millions prévus au budget, mais aussi les 400 millions provenant des impôts décaissés depuis le début de la guerre ou qui le seront encore, avant la fin de l'année.

Si nous voulons savoir exactement à quel nous en tenir, relevons que les dépenses totales s'élèveront à 2 milliards, mais qu'elles ne seront couvertes que jusqu'à concurrence de 800 millions à peine. De la sorte, le déficit réel s'élèvera l'an prochain, en dépit des impôts nouveaux, à 1.200.000.000 de frs, ce qui est énorme.

Ce rythme ne semble pas devoir se ralentir, et si la guerre devait durer quelques années encore, nous ne savons pas trop où nous irions.

A ce propos, une remarque importante s'impose:

Je vous disais tout à l'heure, que les recettes fédérales, à la veille de la guerre, atteignaient un total de 600 millions environ. Je viens de vous exposer que l'an prochain, en dépit de la mise en vigueur de diverses mesures fiscales, elles n'atteindront pas 800 millions. En d'autres termes, l'effort demandé représente un tiers de plus que ce que l'Etat exigeait déjà des contribuables en temps de paix.

Autrefois nous payions des droits de douane qui influençaient certainement sur le coût de l'existence, mais ils étaient en quelque sorte invisibles, parce qu'incorporés au prix des marchandises importées. Actuellement, les droits de douane que nous acquitons n'ont rien d'invisible. Ils figurent sur nos bordereaux, de telle sorte que nous pouvons en mesurer toute la charge. Ils figurent sur les factures de nos fournisseurs, quand nous acquitons la taxe sur le chiffre d'affaires.

La charge réelle n'est pas très supérieure à celle d'avant-guerre mais elle est plus apparente. De plus, elle grève une économie beaucoup moins saine, ce qui n'est pas sans importance non plus.

En outre, il faut songer que les contribuables doivent faire un effort supplémentaire qui se traduit par des chiffres relativement bas en apparence, mais qui constituent des charges réelles très lourdes parce que le renchérissement a limité le revenu courant.

Si nous jetons un coup d'oeil d'ensemble sur cette situation, nous remarquerons que la Confédération a abordé la période de guerre avec une Dette d'un milliard et demi et que cette Dette dépassera, à la fin de l'année prochaine, 5 milliards et demi environ. Elle a donc quintuplé.

Ce n'est pas tout. Chacun le sait, les C.F.F. ne sont pas encore assainis, pas plus que les caisses des fonctions et des traitements du personnel fédéral.

Dans ces conditions, on peut estimer à quelques 10 milliards la Dette publique de la Confédération, ce qui représente le quart de la fortune nationale. C'est donc une grosse hypothèque que nous devons tenir.

Et l'on peut comprendre que dans son message, le Conseil fédéral ait tenu à faire figurer une phrase qui en dit long sur la situation et ses intentions:

«Nous continuerons de nous laisser conduire dans notre politique financière, par la considération que les impôts et les emprunts ne doivent pas être envisagés uniquement du point de vue fiscal, mais servir également à assurer et à défendre notre monnaie».

On ne saurait mieux résumer le problème et le je me permets de livrer cette phrase à vos réflexions.

PIERRE BEGUIN.

Sécurité!
SEUL
LE FILTRE BRÉVETÉ
LAURENS
par ses bandes filtrantes de cellulose pure, empêche le 82 % de la nicotine contenue dans toute cigarette de pénétrer dans vos poumons (Attestation du Laboratoire Officiel des Arts et Métiers, Paris).

Filtra
LAURENS

N'acceptez pas d'imitations

10 cig. P.T. 31/2
20 cig. P.T. 61/2

En tabac d'Orient et de Virginie

CELLULOSE CRÊPE

LE COTON MAARAD
Joint Finesse, Longueur et Résistance
Se file de 100'S à 160'S

Rivalise avec le Pima Américain et le Sakel Egyptien
Meilleur marché que le Sakel à grade égal

BAHTIM ABIAD
Le plus blanc des cotons égyptiens de fibre moyenne
Se vend comme Giza 7 à grade égal

Pour tous renseignements s'adresser à
LA SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE
B.P. 63, Le Caire, Egypte
ou
LA SOCIÉTÉ COTONNIÈRE MAARAD
B.P. 569, Alexandrie, Egypte.

Crédit Immobilier Suisse-Egyptien
Société Anonyme

Siège Social: GENEVE — Siège Administratif: LE CAIRE
8, Rue El-Cheikh Aboul Sebaa. — Tél. 49754. — R.C. 12633 Caire.

DÉPARTEMENT GERANCE:
Gestion d'immeubles au Caire et à Alexandrie
Gestion de domaines agricoles en Basse et Haute-Egypte

Caledonian Insurance Company,
HEAD OFFICE: EDINBURGH, SCOTLAND,
FOUNDED 1805

Fire, Accident & Marine Insurance

ALEXANDRIA OFFICE: 4, BOULEVARD SAAD ZAGHLOUL
TELEPHONE: 27104
& Agences throughout the Near East
C.R. Alex. 21579.

MISR SHIPPING S.A.E.
AMALGAMATING THE EGYPTIAN BRANCHES OF
COX & KINGS (Agents) Ltd.
Clearing & Forwarding — Transport — Storage — Insurance — Passage & Tourist Agents.
General Contractors.
General Agents for: Misr Airlines, Cunard White Star Line, Law Union & Rock Insurance Co. Ltd., London.

Head Office, Cairo: Rue Ibrahim Pacha, Tél. 46303, 45960.
Alexandria: 30, Rue Chérif Pacha, Tél. 25025, 26001.
Port-Said: Quay Sultan Hussein, Tél. 2921.
Agents & Correspondents all over the World.

CONFITURES GROPPI
en pot de 1 lb. P.T.

Coings	12
Dattes	8 1/2
Figues	8 1/2
Fraises	9 1/2
Mangues	18
Mûres	9
Roses	9
Prunes	8
Oranges Marmelade	8 1/2

EN VENTE CHEZ
"GROPPI" & "A L'AMERICAIN"
R.C. 166.

LA SUISSE ET LE PROBLEME JUIF

PROBLEME D'AUJOURD'HUI

Les mesures arbitraires prises à l'encontre des Israélites par les autorités françaises, ont de façon impérative, posé en Suisse, le problème juif à la conscience de beaucoup.

Nous sommes heureux de constater que dans son immense majorité, notre peuple a vigoureusement réagi en faveur des victimes de la violence et de l'injustice.

Des déclarations catégoriques ont été faites, à ce propos, émanant aussi bien de nos autorités religieuses, catholiques et protestantes, que des chefs responsables de notre opinion.

A la dernière réunion des pasteurs suisses à Liestal, le pasteur W. Vischer, de Lausanne, présentèrent eux-mêmes convergents sur le problème juif, considéré sous l'angle de l'espérance de l'Eglise. On a très justement fait remarquer que la question juive est théologique, en réalité, plus qu'humanitaire, et doit être envisagée à la lumière de l'espérance de l'Eglise.

Ces deux travaux eurent pour conclusion le vote de la déclaration suivante :

« Fondés sur l'Ecriture sainte, nous, pasteurs des Eglises réformées de la Suisse, déclarons que la grâce et la fidélité de Dieu en Jésus-Christ unissent étroitement le peuple d'Israël à l'espérance de l'Eglise. C'est pourquoi, toute espèce d'antisémitisme est incompatible avec la foi en Jésus-Christ.

« En conséquence, chaque chrétien a le devoir sacré de manifester son amour par l'intercession et par la charité active en faveur des Juifs persécutés. »

Voici d'autre part le message de la Compagnie des pasteurs de l'Eglise nationale protestante de Genève :

Notre Eglise ne peut garder le silence en face d'une propagande antisémite qui risque de s'intensifier aussi dans notre propre patrie.

A l'heure où les Juifs sont ailleurs l'objet de vexations, de spoliations et de persécutions, l'Eglise doit définir sa position spirituelle.

1. La prédication apostolique, en annonçant qu'il n'y a plus en Jésus-Christ ni Juif, ni Grec, nous interdit toute distinction au sein du peuple des baptisés. Un Israélite agrégé à l'Eglise chrétienne, par sa conversion et son baptême, en est membre au même titre et sur le même pied que tout fidèle.

2. La chrétienté a renié l'esprit de son Seigneur chaque fois qu'elle a maltraité ou persécuté les descendants de ceux pour le pardon desquels Jésus a prié son Père. Notre devoir de justice et de charité s'étend à tous les hommes, nos frères.

3. La race d'où sont issus les prophètes et les apôtres et qui est celle de Jésus-Christ a droit à notre respect. Nous avons à son égard une dette de reconnaissance, et si les chrétiens prient Dieu pour la conversion du peuple élu, ils ont aussi à implorer la miséricorde divine en faveur d'Israël persécuté, à sympathiser avec les douleurs qui sont les siennes, à souffrir des injustices dont il est aujourd'hui à nouveau la victime.

Fortes des convictions de notre foi évangélique, nous invitons les membres de nos Eglises à résister à toute tentative d'introduire chez nous les conceptions d'un antisémitisme raciste condamné par l'esprit de notre Maître et par toute notre tradition nourrie des Saintes Ecritures.

Pour le Bureau de la Compagnie : A. Lemaître, modérateur.

La « Gazette de Lausanne » publie d'autre part, comme article de fond, l'article suivant, signé par son rédacteur en chef.

Cet article d'une si noble inspiration, honore l'homme qui l'a écrit et le journal suisse qui l'a publié.

« On me demande de dire ce que je pense du problème juif, qui redevient d'une tragique actualité en raison des persécutions dont les Juifs sont victimes dans presque toute l'Europe, et plus spécialement dans les pays qui nous entourent.

C'est un problème qu'il n'est pas facile de traiter en un article de journal, — pour diverses raisons que l'on connaît ou que l'on devine. A cause, surtout, de son ampleur, de sa complexité, de son ampleur, de sa complexité, de toutes les passions qui foisonnent autour de lui. Quoi qu'on dise à son propos, si résolu que l'on soit de se montrer objectif, on est sûr d'irriter ou de peiner une partie de ses lecteurs; car il faudrait un volume pour en parler avec toutes les nuances et les développements nécessaires.

Est-ce une raison pour garder le silence? Je ne crois pas. Il est des occasions où celui qui tient une plume doit, après y avoir longuement réfléchi, exprimer ce qu'il croit être la vérité, si imparfaite et si dénuée de poids, que soit son témoignage personnel.

Je sais tout ce que l'on peut avancer contre les Juifs. Je sais aussi que l'antisémitisme n'est pas d'invention récente, qu'il s'est manifesté depuis des siècles; il faut donc croire que les Juifs y sont pour quelque chose. Ainsi qu'un écrivain, Bernard Lazare, l'a remarqué: « Il y a, à l'antisémitisme, des raisons profondes et sérieuses. Pour lui la raison essentielle est que, par-

tout et toujours, à cause de sa condition de peuple isolé et persécuté, le Juif fut « un être insociable et difficilement assimilable. »

Un autre Israélite, M. Chain Weizmann, qui était il y a peu d'années président de l'Association sioniste internationale, ajoute cette explication complémentaire: « Le Juif, devenu exclusivement citadin, a renoncé au cours des âges, de gré ou de force, à la terre, de même que dans les villes il a presque toujours fui les métiers manuels, les métiers créateurs de vraie richesse, pour se cantonner dans les professions parasitaires. Et ainsi le Juif n'est jamais parvenu nulle part à se fondre, si on peut dire, avec le sol, à former avec lui, avec la matière qui sort de lui, cette association magnifique qui rend l'homme solidaire d'un village, d'une province, d'une nation, qui le soude à ses frères dans la vie quotidienne et dans le travail, qui fait que, derrière de vrais Français, de vrais Anglais, de vrais Allemands, pendant des siècles, des générations successives ont germé, s'enrichissant, côte à côte, et arrosés le champ et l'atelier des mêmes sueurs. »

Cette observation profonde explique que, dans les pays où les Juifs sont nombreux et où ils ont conquis beaucoup de postes importants, ils aient soulevé l'aversion d'une grande partie de la population. Ce qui, dans ces pays, a déterminé les violences antisémites, c'est le sentiment que les Juifs occupent dans la nation une place disproportionnée à celle à laquelle leur nombre ou leurs mérites leur donnaient droit. Lorsque, dans un pays, l'influence juive en vient à prédominer au point que les chrétiens, ou, disons plus exactement, les non-Juifs se sentent éliminés, il est fatal que des réactions se produisent.

D'autre part on a constaté chez Israël — et cette remarque a été faite notamment par des Juifs célèbres tels que Bernard Lazare et Werner Sombart — l'existence d'un messianisme puissant qui, chez les Juifs rationalistes détachés de leur tradition religieuse, a dévié sur le terrain social et politique. Ne pouvant agir sur le plan national à cause de la dispersion d'Israël, ce messianisme s'est mué et laïcisé en une sorte d'impérialisme qui s'est manifesté sur le plan international, dans la finance comme dans le mouvement révolutionnaire.

Je crois, pour ma part, qu'on a fortement exagéré le rôle des Juifs dans la finance internationale et dans la révolution communiste; ce rôle ne saurait être nié, mais ce ne sont pas les Juifs en tant que nation qui sont responsables des abus du capitalisme ou, à l'opposé, de la prédication révolutionnaire; ce sont certains Juifs et ce sont aussi, avec eux, nombre d'hommes politiques ou d'hommes d'affaires d'origine chrétienne, — la vérité oblige à le dire.

Trop de nos contemporains sont tentés d'infliger aux Juifs le rôle de bouc émissaire, et je ne puis que souscrire à ces paroles de N. Berdiaeff: « La haine des Juifs correspond fréquemment au besoin d'avoir un bouc émissaire. Quand les hommes se sentent malheureux et qu'ils rattachent leurs infortunes personnelles aux infortunes historiques, ils cherchent à en rendre quelqu'un responsable. Cette mentalité ne fait, certes pas honneur à la nature humaine, mais l'homme est ainsi constitué qu'il éprouve un apaisement et une satisfaction quand il a trouvé un coupable qu'il peut haïr et qui devient l'objet de ses représailles. Or, il n'y a rien de plus facile que d'exploiter, auprès d'hommes dont la conscience est rustre et crédule, la culpabilité des Juifs. Le terrain émotionnel est toujours prêt à accueillir le mythe du complot israélite universel, des forces secrètes du judéo-maçonnisme, etc. »

Pour conclure sur ce point, disons en bref, qu'il y a une part de vérité dans les griefs que l'on fait aux Juifs; mais le mal que certains Juifs ont pu faire ne justifie en rien l'antisémitisme ni les odieuses persécutions dont est victime un peuple entier qui, dans sa majorité, est parfaitement inoffensif.

En réalité, le drame d'Israël, est bien plus grave et plus vaste que ce que l'on en a dit. C'est un problème qui se pose à l'humanité tout entière, et qui ne peut être résolu que par une action collective, économique, politique, c'est un drame spirituel que l'on aperçoit. Ce qui est en cause, à travers les Juifs, c'est, ainsi que M. Daniél-Rops l'a marqué avec force, la conception même de l'homme, dont il importe de savoir si ses qualités biologiques sont seules suffisantes à le déterminer ou s'il est une personne, appelée à une vocation.

Et c'est ce qui amène à affirmer qu'il y a une incompatibilité absolue entre le christianisme et l'antisémitisme. C'est un esprit de haine qui est l'essence de l'antisémitisme, et l'esprit de haine n'a pas droit de cité dans le christianisme. La loi divine, qui se trouve dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, la loi divine qui est commune aux chrétiens et aux autres, et cela seul devrait suffire pour écarter cette haine que propage l'antisémitisme.

On ne saurait, au surplus, dissocier le christianisme du judaïsme, on ne saurait haïr l'Ancien Testament sans haïr le Nouveau. C'est un écrivain catholique, Paul Claudel, qui l'a dit: « L'étude continuelle que je fais de la Bible m'a pénétré de l'importance prédominante d'Israël au point de vue de Dieu et de l'humanité. C'est Israël, avec un courage héroïque et une audace intellectuelle qui serait inexplicable sans une vocation d'en haut, qui a toujours maintenu, contre les séductions de la Grèce, l'idée d'un Dieu personnel et transcendant, supérieur à toutes les superstitions du paganisme. »

(Lire la suite en page 4)

A ALEXANDRIE Parmi nos Sociétés...

NOUVELLE SOCIETE HELVETIQUE

Groupe d'Alexandrie

La prochaine réunion du Groupe aura lieu le JEUDI 19 NOVEMBRE et sera précédée d'un léger repas à 19 h. 30. Les Dames y seront les bienvenues.

Prière de s'inscrire à l'avance chez le Trésorier M. Paul Reinhart, Téléphone No. 22581, jusqu'au mercredi 18 novembre à 13 h. 30. Les frais seront répartis entre les participants.

ORDRE DU JOUR: Causerie de M. Maurice Bourvier: «Le problème posé par notre économie de guerre.»

LE COMITE

Les membres de la SOCIETE SUISSE D'ALEXANDRIE

sont priés d'assister à l'ASSEMBLEE GENERALE d'AUTOMNE

qui aura lieu au Cercle Suisse, 24, Rue Ambroise Ralli, Chatby,

DIMANCHE 22 NOVEMBRE, à 11 h. 30 a.m.,

ORDRE DU JOUR:

- 1. Lecture du Procès-Verbal de la dernière Assemblée
2. Admissions -- Mutations
3. Propositions individuelles
4. Divers.

Le Comité

ECOLE SUISSE D'ALEXANDRIE

ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons l'avantage de vous inviter à l'Assemblée Générale des Membres de notre Ecole, qui aura lieu le dimanche 29 novembre 1942 à 11 h. 30 précises du matin

dans les locaux de la Société Suisse d'Alexandrie, avec l'ordre du jour suivant:

- 1) Procès verbal des Assemblées Générales du 14/12/41 et 6/6/42.
2) Rapport du Directeur de l'Ecole sur l'activité de l'Ecole durant l'année 1941/42.
3) Rapport du Comité sur l'activité de l'Ecole durant l'année 1941/42. Rapport financier de l'année 1941/42.
4) Rapport des Censeurs.
5) Election de 6 membres du Comité.
6) Election de 3 membres suppléants.
7) Election de 2 censeurs.

Nous aimons à croire qu'il vous sera possible d'assister à cette Assemblée qui, suivant l'Article No. 18 de nos Statuts, ne pourrait être tenue qu'à la majorité des membres y soient présents.

Nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Comité de l'Ecole Suisse d'Alexandrie: C. L. BURCKHARDT Président.

N.B.: Article No. 18: — Une Assemblée Générale ne peut être tenue que si le quart au moins des membres (déduction faite de ceux qui ne sont pas allés à Alexandrie) sont présents. Si le quorum n'est pas atteint une nouvelle Assemblée, convoquée pour 8 jours plus tard au moins, sera valable quel que soit le nombre des membres présents.

Article No. 19: — Si un membre de l'Ecole désire soumettre une motion quelconque à l'Assemblée Générale, il devra communiquer cette motion au Comité quinze jours avant l'Assemblée.

COMITE D'ACTION PRO C.I.C.R.

Nous venons de recevoir du C.I.C.R. Délégation du Caire, deux fascicules très intéressants sur l'Oeuvre de Genève avec prière de les tenir à la disposition de nos compatriotes. Nous les avons fait incorporer dans la Bibliothèque du Cercle Suisse à Chatby à la disposition des lecteurs. Il s'agit de:

- 1/ LA CROIX ROUGE ET SON OEUVRE.

(Tirage à part de la Revue CIBA)

- 2/ LES FONDATEURS DE LA CROIX-ROUGE.

(Par Alexis François, professeur à l'Université de Genève.)

LE COMITE

BIBLIOTHEQUE DU CERCLE SUISSE

D'ALEXANDRIE

Nouveaux livres

- 2285 Teymour Mahmoud: La fille du diable. Contes: 168 pages. Editions de la Revue du Caire, 1942.
2286 Mériel Etienne: Marie-Louise. Roman. 275 pages. Editions Horus, Le Caire 1942.
2287 Zweig Stefan: Le Brésil, terre d'avenir. 380 pages. Editions de la Maison Française, New York 1942.
2288 Tabouss Geneviève: Ils l'ont appelée Cassandre. Collection «Voix de France». 407 p. Editions de la Maison Française, New York 1942.
2289 Bois Elie J.: Le malheur de la France. Récits et témoignages. 358 p. Continental Publishers & distributors Ltd. (Hachette) London 1942.
2290 Samain Albert: Au jardin de l'enfance. Augmenté de plusieurs poèmes. 243 pages. Mercure de France, Paris 1924.
2291 Gourmont Remy de: Lettres à l'Amazone. 282 pages. Mercure de France Paris 1921.
2292 Gourmont Remy de: Une nuit au Luxembourg. Roman. 206 p. Paris Mercure de France 1923.
2293 Racine Jean: Théâtre complet. Avec remarques littéraires par F. Lemaître et une notice sur la vie et le théâtre de Racine par L.S. Auger, 653 p. Class. Garnier Paris.
2294 Fayette Mme de La: Romans et nouvelles. Nouvelle édition complète: Zaïde, La Princesse de Clève, La Princesse de Montpensier, La Comtesse de Tende. Notice sur Mme de La Fayette par L.S. Auger, 482 p. Classiques Garnier Paris.

AU CAIRE Parmi nos Sociétés...

ENTRAINEMENT

OFFICIEL



Malgré nos démarches assidues, il n'a pas encore été possible de trouver un stade au Caire pour permettre à nos Compatriotes de suivre un entraînement régulier.

Cependant, il faut profiter de la saison pour pouvoir passer les premiers examens au printemps prochain.

Une place d'entraînement a donc été provisoirement aménagée à MASSARAH (Ancienne Usine à Ciment). Elle est propre aux épreuves suivantes:

- Course de 80 et 100 mètres.
Saut en longueur.
Saut en hauteur.
Lancement de la boule.
Lancement du disque.
Lancement du javelot.
Lancement de la pierre.

Le premier entraînement officiel des intéressés à l'Insigne Suisse du Sport a été fixé au

Dimanche 22 Novembre 1942 à 15 h.

Il sera dirigé par des athlètes de classe.

TENUE: Short. On peut se changer sur place.

Pour les catégories d'âge 4-5-6 (au dessus de 40 ans) le médecin établira le certificat d'admission sur place, après examen.

Ceux qui ne viendront pas en auto pourront prendre le train de Bab el Louk à 14 h. 20 ou à 15 h.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour de nouvelles inscriptions, prière de s'adresser au Délégué, M. G. Tschopp, Tél. 45669.

ECOLE SUISSE DU CAIRE

Le Comité de l'Ecole serait très reconnaissant aux personnes qui pourraient mettre à sa disposition des jouets pour le jardin d'enfants.

Il demande aussi aux anciens élèves de bien vouloir lui retourner les livres de classe dont ils n'ont plus l'usage; l'Ecole est disposée à les racheter, spécialement ceux qui viennent de Suisse.

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

Aux Dames de la Colonie Suisse,

Pendant toute la saison écoulée, les membres de notre Union et les dames de la Colonie se sont dépensées pour les diverses œuvres de la Croix-Rouge... et les travaux en vue de notre vente annuelle sont, de ce fait, restés au second plan.

D'un autre côté, avec l'augmentation constante du coût de la vie, les cas à secourir se multiplient de mois en mois, et nous nous devons, pour y faire face, faire un sérieux effort pour assurer le plein succès de NOTRE VENTE DU VENDREDI 4 DECEMBRE prochain.

Nous prions donc toutes les dames de la Colonie, de bien vouloir, avec leur bienveillance coutumière, nous aider, comme les années précédentes, à garnir nos comptoirs.

L'année dernière, quelques messieurs se mirent aimablement à notre disposition, soit en confectionnant des objets de leur choix, soit en nous aidant à organiser les jeux. Nous nous permettons également de faire appel à leur collaboration cette année.

Avec nos remerciements et nos meilleures salutations,

Le Comité de

l'Union des Dames Suisses

Jusqu'à la vente, les séances auront lieu chaque mardi, à 3 h. 30, au Cercle Suisse.

Services Divins



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE

14, Rue de la Poste (Tél. 24249).

DIMANCHE 15 NOVEMBRE

10. h. 15 a.m. Culte en allemand.

Pour tout ce qui concerne l'Eglise, prière de s'adresser au pasteur Widmer, Tél. 24249 ou R. 1802.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE

39, Avenue Fouad Ier

DIMANCHE 15 NOVEMBRE

10 h. — Monatlicher Gottesdienst in deutscher Sprache.

11 h. — Culte: «DEVANT LES EVENEMENTS».

VENDREDI 13 NOVEMBRE, à 6 h. 30, à l'Oriental Hall de l'Université américaine, deuxième conférence de la série sur «Le Christianisme et l'Ordre du Monde».

« SOUVERAINETE NATIONALE ET ORGANISATION INTERNATIONALE », en anglais, par le Dr. Chs. WATSON, Recteur de l'U. A.

NECROLOGIE

† Mme. Vve. A. Bless-Baerlocher

Nous apprenons avec le plus grand regret, la mort de Mme. Vve. Anna Bless-Baerlocher, survenue le 6 novembre à 9 heures a.m.

Mme. Vve. Anna Bless-Baerlocher, mère, grand-mère et tante d'une nombreuse famille, avait consacré aux siens le meilleur de son cœur, de son intelligence et de sa volonté.

Elle en a été récompensée par l'affection respectueuse et reconnaissante dont l'entourait celles et ceux qui voyaient en elle, l'incarnation des plus belles qualités maternelles.

Les funérailles qui eurent lieu samedi au Nouveau Cimetière Protestant d'Alexandrie auront permis à une foule de compatriotes et d'amis, de rendre à la mémoire de la disparue un pieux hommage et de témoigner à la famille Bless leur vive sympathie.

Nous présentons à toutes celles et à tous ceux que cette mort atteint si douloureusement, nos condoléances émues et les assurons du souvenir reconnaissant que nous conserverons de leur chère disparue.

DONS versés en mémoire de Mme. Vve Anna Bless-Baerlocher en faveur de la Société Suisse de Secours d'Alexandrie: M. et Mme. H. Kupper ... P.T. 100

M. et Mme. O. Peyer ... » 100
M. et Mme. J. Landert ... » 200
Melle Alexa Ammann ... » 100
Personnel J. Planla et Co ... » 525
M. et Mme C.L. Burckhardt ... » 200
M. et Mme G. Dumont ... » 100
M. et Mme A. Hilty ... » 100
M. et Mme R. Knaesi ... » 100
MM. Richard et Charles Hassler et famille ... » 200
Groupe du Mardi ... » 200
En faveur de la Société Helvétique: M. G. Allemann ... » 200
M. et Mme. Paul Reinhart ... » 200
M. et Mme. Th. Weidmann ... » 100
M. et Mme R. Kleasi ... » 100
MM. Richard et Charles Hassler et famille ... » 200
En faveur de l'Ecole Suisse «Fonds Jacob»: M. et Mme C.L. Burckhardt ... » 200
M. et Mme. R. Landrer ... » 200
M.M. Richard et Charles Hassler et famille ... » 200
M. et Mme J. Huber ... » 100
En faveur de la S. P. A.: Bimbachi B.G. Whitfield et Madame ... P.T. 100
En faveur du Centre de Paéiculture de Zabrieh: M. et Mme J.R. Flechter ... P.T. 100
En faveur de l'E. S. S.: M. P.C. Kydas ... » 100

SPECO Travaux Spéciaux de Construction LE CAIRE

EMILE KLAUSER; Ing. Dipl. E.P.F.

32, Sharia Malaka Farida Téléphone 59594, B.P. 719

BUREAU TECHNIQUE - ENTREPRISE - PROJETS - EXPERTISES

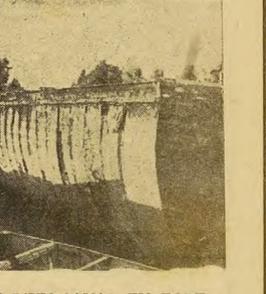
Travaux hydrauliques, fluviaux et maritimes

Fondations Béton et Béton armé dans toutes leurs applications

Travaux de protection contre: Infiltrations - Gaz et Liquides corrosifs - Chaleur - Son

Travaux au "Gunit" (projection de mortier à l'air comprimé)

Injections de ciment Reconstructions et rénovations



DEMONTAGE D'UN CANAL EN TOLE

«TRANSPORT PAR FLOTTAGE D'UN TRONÇON DE 100 METRES»

Exécution: Speco.

The Tractor & Engineering Co. S. A. E.

(Incorporating MOSSERI, CURIEL & Co.)

ALEXANDRIE: 7, Rue de la Gare du Caire
LE CAIRE: 140, Rue Emad el Din

AGENTS DES MAISONS:

MARSHALL, SONS & Co. (Successors) Ltd.
Gainsborough.
INGERSOLL-RAND Co. Ltd. - Londres.
THE GENERAL ELECTRIC Co. Ltd. Londres.

DISQUES-GRAMOS-RADIOS



chez: **VOGEL & Co.**

LE CAIRE :

16, Sh. Adly Pacha

ALEXANDRIE :

28, Rue Chérif Pacha

FILATURE NATIONALE D'EGYPTE

S. A. E.

ALEXANDRIE (R.C. Alex. 99.)

Capital : Lstg. 800.000

R. C. Alex. 99

Filatures, Retorderie, Tissage, Blanchisserie;
Teinturerie, Fil à Coudre

BUREAUX à KARMOUS: Téléphone 21399.

AGENCE au Caire 14, Rue Gawhar el Gaid (Mousky) Tél. 51884

R.C. Caire 984

COMPTOIR POUR LA VENTE DES FILS EGYPTIENS:

4, Rue Sultan el Sabeh, Hamzaoui. Téléphone 49470

R.C. Caire No. 10

MAGASINS DE VENTE A ALEXANDRIE :

14, Rue Chérif Pacha et 11, Rue Tewfick
ainsi que dans presque tous les quartiers de la ville.

Sociétés-Sœurs de la FILATURE NATIONALE D'EGYPTE:

SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE
des
INDUSTRIES TEXTILES
S.A.E.
Tél. 25904
Usines
à Moharrem Bey
sur la rive gauche
du
Canal Mahmoudieh
Capital L.E. 500.000

SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE
de l'INDUSTRIE
de BONNETERIE
S.A.E.
Tél. 27493
Usines
près du Pont
de Moharrem Bey
Capital: L.E. 100.000

SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE
D'INDUSTRIE
de TISSUS-ÉPONGES
Production spéciale
des meilleurs
TISSUS-ÉPONGES
en Egypte
R.C. Alex. 2709

NOMBRE TOTAL D'OUVRIERS EMPLOYÉS: 10.000

S. A. E. "PHAROS"

Capital entièrement versé L.E. 25.000
R.C. No. 171 Alex.

Siège: ALEXANDRIE, 4, Boulevard Saad Zaghloul
Succursales: LE CAIRE - PORT-SAID - SUEZ.

Déménagements Locaux par Fourgons Capitonés
Emballages de Mobilier en Caisses et en Cadres (Liftvans)
Forfaits de Transport pour et de toutes les principales villes du monde
Dédouanements - Transits - Expéditions - Assurances

UNE VOITURE SUR LA ROUTE

VAUT MIEUX QUE



2 A LA FERRAILLE

Employer
de préférence



Problème d'aujourd'hui

(Lire la suite en page 3)

C'est un écrivain protestant, Denis de Rougemont, qui a montré le sens que prend l'héritage d'Israël pour la foi chrétienne protestante, en rappelant le rôle joué dans la Réforme par le retour à l'Ancien Testament et aux traditions prophétiques. «Sait-on, ajoute-t-il, à quel point tout cela vit encore dans les églises évangéliques de nos jours? Dès les bancs de l'école du dimanche, tout jeune protestant est nourri aux sources mêmes du judaïsme pré-chrétien. C'est là sa Fable, sa mythologie...» (1) Si bien que Ramuz a pu dire que l'Ancien Testament était la vraie Antiquité des peuples de l'Europe protestante.

Et Denis de Rougemont de rappeler encore que toute la théologie de Calvin est centrée sur la vocation: vocation du «petit troupeau», ou de l'Eglise, vocation personnelle de chaque membre de l'Eglise. «Or, Israël, qui était le peuple élu, a trahi sa mission et s'est livré à son destin. Sa dispersion en est le châtiment.» Ce problème de la vocation perdue touche au cœur de la foi réformée, pour laquelle le sort du monde et son salut dépend de la conversion des Juifs...

«Il reste, conclut-il, que la chrétienté non seulement ne pourra jamais se désintéresser du sort des Juifs, éternellement lié au sien en vertu d'un décret de Dieu, mais qu'elle se doit de juger Israël autrement que ne fait «le monde». Ce n'est pas au nom d'intérêts passagers que nous avons à prendre position, mais au nom des promesses de la foi.»

On le voit: posé sur le plan religieux, le problème juif prend un tout autre aspect, et l'on comprend que l'on ne puisse être à la fois chrétien et antisémite; il faut choisir, ne fût-ce que pour ce motif que le christianisme est universel et n'admet pas les haines de races.

Sur le terrain national, politique, les chrétiens ont le droit de rester les maîtres chez eux et de veiller à ce que les Israélites n'exercent pas une influence qui soit contraire au bien commun; mais jamais un peuple chrétien n'admettra qu'un Juif qui se conforme aux lois et qui remplit son devoir vis-à-vis de la communauté nationale soit molesté à cause de sa race ou de sa religion.

Le devoir des chrétiens, en face du drame d'Israël, est tout tracé: qu'ils commencent par être ou par redevenir de véritables chrétiens, vivant leur foi; en d'autres termes, qu'ils s'inspirent de la vérité chrétienne pour s'efforcer de résoudre le problème juif dans la justice et la charité; c'est ce qu'un journal suisse a le droit et le devoir de dire en ces jours où les Juifs sont ailleurs l'objet de cruelles persécutions.

G.R.

(1) Cette citation, comme les autres, est extraite du volume «Les Juifs», de la collection «Présences», éditée en 1937 par la librairie Plon, à Paris.

MONTRES DE QUALITE

chez
O. DUBONCHET & FILS
2, Av. Fouad Ier, LE CAIRE
Maison suisse fondée en 1898

Pour les jours sans viande n'oubliez pas de commander votre tarte aux oignons ou au fromage

chez **E. Flückiger**

MAISON SUISSE
12, Rue Photios
ALEXANDRIE
Tél.: No. 223-23

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

CAPITAL ... Lstg. 10.000.000 VERSE ... Lstg. 5.000.000
RESERVES ... Lstg. 1.250.000

LONDRES MANCHESTER ISTANBUL

AGENCES EN EGYPTE:
ALEXANDRIE - LE CAIRE - MOUSKY - ISMAILIA - MINIEH
- PORT-SAID - MANSOURAH - GENEIFA - PORT-TEWFIK.

Agences dans toutes les principales villes de:
TURQUIE - CHYPRE - IRAK - IRAN
PALESTINE - TRANSJORDANIE.

La BANQUE OTTOMANE traite toutes sortes d'Opérations de Banque.
R.C. Alexandria 143

GORDON'S GIN

L'aide le plus sûr de la publicité est la typographie

Un personnel qualifié, un choix important de caractères et des machines modernes les plus perfectionnées nous permettent de donner toute leur valeur à vos imprimés publicitaires.
Imprimerie A. Procaccia - Imprimerie du Journal Suisse d'Egypte et du Proche Orient
30, Rue Salah El Dine. Téléphones 22564-21086

LA SUISSE ET LE MONDE

LA SUISSE AURA-T-ELLE SON PORT DE MER SUR LA MEDITERRANEE ?

Le journal Paris-Soir, qui paraît à Paris, a publié sous la signature d'un de ses envoyés spéciaux, l'information suivante:

«Un grand projet va devenir une réalité. Port Saint-Louis du Rhône sera demain le premier accès suisse sur la Méditerranée. La situation économique actuelle créée par la guerre et le blocus a mis la Confédération helvétique dans l'obligation de trouver rapidement un débouché sur le monde. Par sa position, Port Saint-Louis offre cette possibilité immédiate.

Après les Martiques, après l'étang de Berre, après une pauvre aride et marécageuse où les tauraux vivent en liberté, Port Saint-Louis surgit brusquement au bord même du fleuve. Petite ville pittoresque, aux toits de tuiles rouges, ses installations portuaires sont situées au centre de l'immense delta que forme le Rhône avant de se jeter dans le golfe du Lion. En fait, Saint-Louis est un port récent. A la fin du siècle dernier, un ingénieur, M. Ardouin, père de Mme la maréchale Pétain, reliait le Rhône à l'anse de Port Saint-Louis par un canal, faisant ainsi d'un petit hameau méridional la plaque tournante de la France fluviale.

Aujourd'hui le maire de Saint-Louis a d'autres ambitions. Il ne lui suffit pas que sa petite cité soit passée en un demi-siècle de trente à cinq mille habitants. Il veut en faire un grand port.

Il sait qu'il le peut. Il sait que pour que ses efforts deviennent réalité, il suffit de peu de chose. Il suffit que certains pourparlers en cours aboutissent, que dans certains basins du port et certains réduits soit créée une zone franche et Port Saint-Louis du Rhône deviendra alors le trait d'union entre Genève et la mer, une sorte de port franc, un port suisse sur la Méditerranée.

SOCIETE DES CONCERTS D'EGYPTE

La «Société des Concerts d'Egypte» nous communique qu'en raison des difficultés causées par la guerre, elle se trouve à nouveau contrainte de renoncer à organiser sa série habituelle de concerts d'abonnement, mais, que considérant qu'il est néanmoins de sa tâche de continuer à servir et propager l'art musical, elle a l'intention d'organiser pour la saison qui commence une série de concerts.

Elle a élaboré un projet de tournée du PALESTINE ORCHESTRA, qui sera dirigé par MICHEL TAUBE, il exécutera les 3 et 6 Décembre, dans la salle de l'Alhambra des programmes qu'elle publiera aussitôt que possible.

D'autre part, différents concerts de musique de chambre auront lieu dans le courant de la saison artistique.

Elle émettra une carte d'adhérent au prix de P.T. 80 donnant droit à la réduction habituelle de 25% pour toutes ses manifestations, et elle espère vivement que ses adhérents continueront à soutenir ses efforts de façon à lui permettre d'organiser une saison musicale digne d'intérêt.

LE COMITE.

Pour chaque changement d'adresse, prière d'adresser à l'Administration du «Journal Suisse», (piastres tarif cinq), 5 P.T. en timbres poste.

FRED STABLE, SON & Co.

Importateurs: charbon de terre.
Exportateurs: graine de coton.
Agents Maritimes.

Agents d'Assurance, Compagnies:
The PHOENIX ASSURANCE COY.
Ltd. of London (Incendie),
NATIONAL INSURANCE Co of Egypt
(Vie et Automobiles).

BUREAU: 14, Rue Port Est.
B.P. 1638. Rég. Comm. 22144.
Téléphones: 28756 et 22295.

SAVOY PHARMACY

NORTON & Co

en face National Bank, LE CAIRE
Pharmacie de Confiance
Exécution soignée des Ordonnances
= Prix très modérés =

Macdonald's

Special Soda Water
Makes a Good Drink Taste Better

MACDONALD'S MINERAL WATERS
3, Sharia Cattauol, Tel. 59270, CAIRO.

Etablissement d'Horticulture

FLOREAL

Maison Principale,
8, Rue Chérif Pacha
Succursale
10, Rue Fouad Ier
Tél. 27730. - Alexandrie

ABONNEMENTS

pour Plantes d'appartements

DÉCORATIONS

pour Fêtes et Mariages.
Fleurs, Corbeilles et Couronnes

IMPRIMERIE WAHBA

31, Rue Fouad Ier, 31
LE CAIRE
Tél. 57519. R.C. 23700

TOUTES SORTES D'IMPRI-
MES - REGISTRES - EN-
VELOPPES. - PAPERERIE
RELIURE



MIEL PUR

ABADIEH
REINHART

El Hawabér Dakalieh
Représentant à Alexandrie:
M. SURBECK
Représentant au Caire:
M. SCHOTT

CHRISTO CASSIMIS



LES CIGARETTES
DES
BONS FUMEURS

R.C. Alex. No. 18143

Joseph FRIGIERI

BRITISH FIRM
6, St. Mark Street
ALEXANDRIA
R.C. 22061 Alex. Tél. 23337

IRONMONGERY
AND GENERAL HARDWARE
STORE

CARPENTER'S
AND MECHANICAL TOOLS.
GARDEN IMPLEMENTS.

YALE LOCKS
AND PADLOCKS, etc., etc.

Préservez votre santé
en buvant

Les Eaux Gaseuses
N. SPATHIS

La boisson saine et rafraîchissante par excellence

BARCLAYS BANK (DOMINION, COLONIAL AND OVERSEAS)

LONDON Offices:
23, Gracechurch Street, E.C. 3, Circus Place, London Wall, E.C. 2.
Oceanic House, 1, Cockspar Street, S.W. 1.
CAPITAL SUBSCRIBED £4,975,500 - Capital Paid Up £4,975,500
Reserve Fund £ 2,600,000
C. R. Alexandria No. 92
OVER 500 BRANCHES
Egypt, Sudan, Palestine, Cyprus, Eritrea, Ethiopia, Union of South Africa, Rhodesia, Kenya, Uganda, Tanganyika, Portuguese East Africa, Nyasaland, South West Africa, British West Africa, British Guiana, Mauritius, Liverpool, Manchester, Gibraltar, Malta and New York.
HEAD OFFICE: 54, LOMBARD STREET, LONDON, E.C. 3.
BARCLAYS BANK (Canada), Montreal and Toronto.
The Bank acts as Correspondent for Home, Colonial and Foreign Banks.
AFFILIATED TO BARCLAYS BANK Ltd. (TOTAL RESOURCES EXCEED Lstg. 500,000,000)

Société Commerciale Belgo-Egyptienne

Société Anonyme Egyptienne
Ancienne Maison J. GHYSELEN
ALEXANDRIE, 4, Rue Chérif Pacha
B.P. 654
Téléphones: 22151 Direction
22152 Bureau
22153 Quais charbonniers
Succursale au Caire: 18, Rue Adly Pacha - B.P. 127 - Tél. 59626 Rég. Comm. 936

Charbons, Engrais Chimiques, Dédouanages, Transports,
Représentations Commerciales et Industrielles.

Agents et Distributeurs en Egypte du
CENTRAAL STIKSTOF VERKOOPBUREAU
LA FAYE (HOLLANDE)
(Sulfate d'Ammoniaque, Nitrate de Chaux, etc.)

Banque Belge et Internationale en Egypte

Société Anonyme Egyptienne
Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929
R.C. Caire No 39 - R.C. Alex. No 692
Capital souscrit... L.E. 1.000.000
Capital versé... L.E. 500.000
Siège Social au Caire: 45, Rue Kasr El Nil
Siège à Alexandrie: 10, Rue de Stamboul
« Traite toutes opérations de Banque »

THE LAND BANK OF EGYPT

BANQUE FONCIERE D'EGYPTE
Société Anon. Egyptienne fondée par Décret Khédival du 10/4/1905
Siège Social à ALEXANDRIE
CAPITAL £ 1.000.000 - RESERVES & PROVISIONS £ 805.000
Prêts sur Hypothèques à long ou court terme
Acquisition de créances hypothécaires
Acceptation de capitaux et dépôt avec ou sans intérêts

LES MALADIES CONTAGIEUSES

sont ordinairement transmises par les insectes.
Prenez vos précautions, détruisez les mouches, moustiques, puces, cafards, etc. en employant l'Insecticide.

RAMTOX
Pour vous préserver des piqures des insectes et des brûlures du soleil employez le

SUN TAN OIL « VICTORY »
Pour détruire les insectes sur les plantes de votre jardin et du potager pulvérisez avec du

GOLDEN 90
Tous ces produits sont offerts par la

Société du Naphte S.A.
A. I. MANTACHEFF & CIE.

Chauffez-vous et faites votre cuisine au gaz

CHAUFFE-BAIN depuis P.T. 1200
1er versement P.T. 210, et 11 mensualités de P.T. 90
CUISINE AVEC FOUR depuis P.T. 730
1er versement P.T. 125, et 11 mensualités de P.T. 55

LEBON & Cie.
Rue Sidi Metwalli No. 14 - ALEXANDRIE

IONIAN BANK LIMITED

Fondée en 1839
Siège Social: 25/31, Moorgate, LONDRES E.C. 2
Capital autorisé: £ 1.000.000. Capital Souscrit et versé: £ 600.000
Fonds de Réserve: £ 75.000
Succursale en Egypte: 10, Rue Adib, ALEXANDRIE
Agences: Benha, Beni-Suef, Damahour, Fayoum, Mansourah, Minieh, Tanta, Zagazig.
Succursales et Agences en GRÈCE et à CHYPRE
Toutes opérations de Banque. Caisse d'Épargne.
R. O. No. 374 - Alexandria.

CREDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863.
AGENCES EN ÉGYPTE SOUS
L'ADMINISTRATION DU SIÈGE DE LONDRES
ALEXANDRIE - LE CAIRE-MOUSKY - PORT-SAID
R.C. 136 R.C. 2361 R.C. Canal 113
TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
COFFRES-FORTS EN LOCATION AU CAIRE ET A PORT-SAID

IMPRIMERIE A. PROCACCIA, 30, Rue Salah El Dine - Tél. 22564